



Abus de confiance, faux et usage de faux...

Par **Mark**, le **04/09/2009** à **00:21**

Bonjour, rnrnJe vous soumetts mon problème suivant : J'ai vécu 6 ans avec une camerounaise que j'ai régularisée en me pacsant et en reconnaissant ses "enfants" restées au cameroun qui après constat de ma part se sont révélés être ses nièces (de mère encore vivantes) dont les âges ont été diminués de 3 ans. rnrnAprès avoir constaté la supercherie, j'ai depuis 1 an rompu le pacs. Il y a 1 mois, elle déménagea de la maison (après l'obtention de sa carte de séjour de 10 ans) profitant de mon absence de quelques jours pour le faire. rnrnj'ai décidé de porter plainte pour abus de confiance, faux et usage de faux à mon détriment afin de ne pas cautionner ses méfaits en demandant l'annulation des reconnaissances et de la nationalité des nièces. rnrnMa question est la suivante : Pouvez-vous me confirmer que reconnaître ses "nièces" ainsi que la réduction de leur âge sont des délits suffisants pour la punir en peine de prison et expulsion malgré l'obtention de sa carte de 10 ans...? rnrnJe vous remercie d'avance de votre réponse ! rnrnSalutations ! rnrnMr M.Ch.

Par **jeetendra**, le **04/09/2009** à **08:27**

[fluo]Bus "Barreau de Paris Solidarité", Tél : 0 825 39 33 00rnrnBus de la solidarité – Info Mairie 3975[/fluo]rnrnPlace du Docteur-Yersin – 75013 ParisrnrnLundi de 17 h à 20 hrnrn14, av. de la Porte Montmartre – 75018 ParisrnrnMardi de 17 h à 20 hrnrnAngle de l'avenue de la Porte de Clichy et du boulevard Bessières – 75017 ParisrnrnJeudi de 17 h à 20 hrnrnPlace Marie de Miribel – 75020 ParisrnrnSamedi de 10 h à 13 hrnrn[fluo]Juristes Solidarités [/fluo]- Espace Comme vous Emoi, 5 rue de la Révolution, 93100 Montreuil, FRANCE - Tél. : 33 (0)1 48 51 39 91 -Fax : 33 (0)1 48 59 61 58 - France - www.agirledroit.org/fr - [@free.fr](mailto:juristessolidarites)rnrn[fluo]SOS Avocats[/fluo]rnrnPermanence téléphonique, destinée aux personnes résidant à Paris, dans les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, assurée

par des avocats du Barreau de Paris.
Tous les jours du lundi au vendredi de 19 h à 23 h
30
N° Indigo : T. 0 825 393 300
Bonjour, appelez un des numéros ci-dessus, vous aurez un entretien gratuit avec un avocat, vous serez fixé sur votre affaire, courage à vous, cordialement

Par **Mark**, le **04/09/2009** à **11:05**

Bonjour,
Merci mille fois pour ces renseignements qui me seront très utiles....
Je vous suis redevable!
A bientôt !

Par **yannt**, le **27/09/2009** à **16:54**

Attention, des changements sont intervenus dans les adresses du Bus Barreau de Paris Solidarité, les lundis soir et les samedis matin.
Lundi 17h-20h : 8 avenue de Choisy, métro Porte de Choisy
Samedi 10h-13h : 6 rue Charles et Robert, métro Porte de Montreuil
Pour connaître l'actualité du Bus de la Solidarité, vous pouvez consulter cette page : <http://www.droitsdurgence.org/activites/partenariat-avec-le-barreau-de-paris/le-bus-de-la-solidarite.html>